

L'acn :

une association qui travaille !



Vous n'êtes pas sans savoir que l'acn est une des plus grandes associations de praticiens de l'art infirmier de ce pays et que, malgré nos moyens financiers limités, nous sommes présents à de nombreux endroits pour porter la parole de nos membres.

Cette présence un peu partout n'est possible que grâce à une septantaine de membres bénévoles, qui ont été élus pour occuper une centaine de mandats de représentation de la profession – eh oui, à l'acn il y a aussi quelques personnes qui cumulent des mandats, mais c'est gratuitement et faute de trouver encore plus de volontaires !

En plus de vous représenter lors de nombreuses réunions dans des ministères et autres instances de négociations, ces mandataires se réunissent aussi une fois par mois au siège de l'association afin de débattre de thèmes communs et d'arriver en front uni devant les autorités.

Nos mandataires ont, grâce à leur présence active dans ces lieux, une excellente réputation auprès des autorités, car ce sont quasi les seuls qui arrivent en réunion en ayant préparé le débat, et en arrivant sou-

vent déjà avec des notes de position ou de propositions concrètes à débattre en réunion.

C'est un mandataire de l'acn qui occupe la présidence du Conseil Fédéral de l'Art Infirmier (CFAI), l'organe d'avis le plus productif au niveau fédéral pour l'instant ; la présidente de notre association, qui siège également dans ce CFAI, y anime des groupes de travail sur les thèmes les plus importants et, soutenus par cinq à six autres mandataires de l'acn, ils œuvrent à rassembler les opinions divergentes pour que des avis essentiels pour le futur de la profession soient adoptés. Ces derniers mois ont été fructueux ; voyez par exemple l'avis sur l'assistant de soins qui a été voté au CFAI et que vous retrouverez dans son intégralité dans cette revue (page 5). Nous avons ajouté une annexe à l'avis, qui n'a pas pu être votée et qui porte sur la liste des actes autorisés à cet assistant de soins. **Votre avis sur cette annexe nous intéresse** car nos mandataires dans une autre instance ministérielle, la Commission Technique de l'Art Infirmier (CTAI), vont bientôt aussi devoir se positionner à ce sujet.

Toujours dans l'esprit de promouvoir la profession et la qualité des



soins et de défendre les professionnels, nous avons beaucoup travaillé à un dossier préparé par l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB, qui regroupe quasi toutes les diverses associations professionnelles infirmières du pays) sur les critères d'inclusion de la profession infirmière dans les professions dites « pénibles » afin d'éviter un allongement de l'âge de départ à la pension. Là encore, nos mandataires ont effectué des recherches et ont mené des débats préalables avec la grande assemblée de nos mandataires, afin de fournir les meilleurs arguments possibles. Vous pourrez bientôt lire tous ces arguments sur notre site web et dans cette revue pour en prendre connaissance. Mal-

heureusement, le Ministre Bacquelaire (MR) ne semble pas connaître ou vouloir écouter la profession infirmière et n'a même pas accusé réception de ce courrier..

Nous travaillons donc, mais nous avons aussi besoin de vous pour mener à bien nos missions..

Vous pensez que nous pourrions mieux faire ? **Vous voulez participer à ces débats et vous investir dans votre profession ?** Ecrivez-nous, nous accueillons de nouveaux volontaires en permanence... il y a assez de travail pour tout le monde, et c'est un travail utile et passionnant !

Le Comité de rédaction.



15 mai 2018

Save the Date

de 9:00 à 17:00

Journée internationale des infirmières et infirmiers

Congrès festif acn et FNIB

Attention, changement de lieu:
CEME à Charleroi